

**Syngenta International SA**

Media Office  
CH-4002 Bâle  
Suisse  
Tél.: +41 61 323 2323  
Fax: +41 61 323 2424

[www.syngenta.com](http://www.syngenta.com)

**Contacts médias:**

Paul Barrett  
Suisse +41 61 323 2323  
  
Daniel Braxton  
Suisse +41 61 323 2323

**Contacts analystes/investisseurs:**

Jennifer Gough  
Suisse +41 61 323 5059  
E.-U. +1 202 737 6521  
  
Lars Oestergaard  
Suisse +41 61 323 6793  
E.-U. +1 202 737 6520



communiqué aux médias

LE PRESENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, EN TOUT OU EN PARTIE, EN PROVENANCE DE, À DESTINATION DE OU AUX ETATS-UNIS OU TOUT AUTRE JURIDICTION OÙ CELA CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS EN VIGUEUR DANS LA JURIDICTION EN QUESTION.

Bâle, Suisse, le 25 janvier 2013

## **Clôture réussie de la réouverture obligatoire de l'offre publique d'acquisition pour Devgen NV ; offre de reprise**

Syngenta a annoncé aujourd'hui qu'à la clôture de la réouverture obligatoire de son offre sur Devgen, 98,32% du nombre total des actions de Devgen ont été apportés. Le paiement pour les actions déjà apportées aura lieu le 30 janvier 2013.

Syngenta ayant acquis plus de 95% des actions de Devgen, elle procédera à une offre de reprise simplifiée afin d'acquérir en accord avec les lois en vigueur les actions et les droits de souscription restants. L'offre de reprise se tiendra du 6 au 26 février 2013 (16h00 - heure d'Europe centrale) et sera réglée le 8 mars 2013. À la conclusion de l'offre de reprise, toutes les actions auront été acquises par Syngenta et elles seront automatiquement décotées de NYSE Euronext Bruxelles.

Le prospectus relatif à l'offre publique d'acquisition ainsi que le Mémoire en Réplique du Conseil d'administration de Devgen recommandant l'offre ont été approuvés par l'Autorité belge des services et marchés financiers le 8 novembre 2012. Les procédures relatives à l'acceptation sont décrites dans le prospectus qui peut être obtenu gratuitement aux guichets de l'agent réceptionnaire et payeur, KBC Bank NV ou KBC Securities NV (ou via +32(0)3 283 29 70). Une version électronique du prospectus est également disponible sur les sites internet suivants: [www.kbc.be](http://www.kbc.be), [www.kbcsecurities.be](http://www.kbcsecurities.be) et [www.syngenta.com](http://www.syngenta.com).

Syngenta figure parmi les leaders mondiaux de l'économie et emploie plus de 26.000 personnes dans plus de 90 pays. Leur seul objectif: exprimer le potentiel des plantes. Par nos capacités scientifiques de premier plan, notre présence mondiale et notre engagement en faveur des clients, nous aidons à accroître la productivité des cultures, à protéger l'environnement et à améliorer la santé et la qualité de vie. Pour plus d'informations sur Syngenta, nous vous recommandons de consulter le site [www.syngenta.com](http://www.syngenta.com).

## **Notification importante**

A l'exception de la FSMA, aucune autorité gouvernementale ou autre autorité de tout autre pays a approuvé le prospectus, l'offre publique d'acquisition ou toute possibilité d'offre de reprise. Ni le Prospectus, ni la présente communication constituent en aucune manière une offre pour acheter ou vendre des titres, ni une demande d'offre pour acheter ou vendre des titres (i) aux Etats-Unis ou tout autre pays dans lequel une offre de ce type ne peut être présentée autrement, ou (ii) à toute personne auprès de qui une telle offre ou demande serait illégale. Il est de la responsabilité de toute personne en possession du prospectus ou du présent communiqué d'obtenir l'information relative à ces restrictions et de s'assurer de s'y conformer lorsque nécessaire.

Aucune démarche n'a été ou ne sera entreprise pour permettre une offre publique d'acquisition dans une juridiction autre que la Belgique. Ni le Prospectus, ni les bulletins d'acceptation pour les Titres, ni aucune publicité ou toute autre information ne peut être mis à la disposition du public dans une juridiction autre que la Belgique, dans laquelle un enregistrement, une qualification ou d'autres exigences sont ou seraient applicables en rapport avec une offre d'acheter ou de vendre des titres. Plus particulièrement, ni le Prospectus, ni les bulletins d'acceptation, ni aucune publicité ou information ne peuvent être mis à la disposition du public aux Etats-Unis, aux Pays-Bas, au Canada, en Australie, au Royaume-Uni ou au Japon. Toute méconnaissance de ces restrictions peut constituer une violation de la législation ou de la réglementation financières applicables dans d'autres juridictions telles que le Canada, l'Australie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni ou le Japon. Syngenta décline expressément toute responsabilité pour toute violation de ces restrictions par quelque personne que ce soit.

L'offre n'est pas et ne sera pas effectuée, directement ou indirectement, au sein ou par le biais de courriers ou tout autre moyen ou instrument (en ce compris et sans limitation, de manière téléphonique ou électronique) du commerce interétatique ou international ou par l'intermédiaire des services d'une bourse de valeurs des Etats-Unis au niveau national, et les titres soumis à l'offre ne peuvent être apportés à l'offre par de telles biais, moyens, instruments ou intermédiaire au sein ou en provenance des Etats-Unis ou par des personnes situées ou résidant aux Etats-Unis. En conséquence et à l'exception des exigences prévues par la loi applicable, aucune copie du prospectus, des bulletins d'acceptations et de tout autre document ou pièce liés à l'offre ne sont et ne peuvent être, directement ou indirectement, adressés par courrier ou transmis par toute autre moyen, distribués ou envoyés à destination ou en provenance des Etats-Unis ou à toute autre personne située ou résidant aux Etats-Unis. Les personnes recevant le prospectus, le bulletin d'acceptation ou de tels documents (en ce compris mais non limité aux mandataires, fiduciaires ou dépositaires) ne peuvent les transmettre, les distribuer ou les envoyer à destination ou en provenance des Etats-Unis ou à toute autre personne située ou résidant aux Etats-Unis. Tout prétendu apport des titres soumis à l'offre résultant directement ou indirectement de la violation de l'une de ces restrictions sera invalidée et les apports des titres soumis à l'offre effectués par une personne située aux Etats-Unis ou tout agent, fiduciaire ou autre intermédiaire agissant de manière non-discrétionnaire pour le compte d'une personne donnant des instructions à partir des Etats-Unis ne seront pas acceptés.

## **Avertissement concernant les déclarations anticipant sur l'avenir**

Ce document contient un certain nombre d'informations anticipant sur l'avenir. Elles sont reconnaissables à l'emploi de verbes au futur et au conditionnel ou à des termes impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de rendre les résultats matériellement différents de ce qui y est annoncé. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le formulaire soumis par la société à la Commission des titres et des changes (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de remise à jour des déclarations à caractère prévisionnel pour qu'elles reflètent des résultats réels, des hypothèses modifiées ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas ou ne fait partie d'aucune offre ou invitation à vendre ou émettre, ni de sollicitation issue d'aucune offre d'acquisition ou de souscription pour des actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS, pas plus qu'il n'est à la base ou n'est lié à aucun contrat s'y rapportant.